

Question relative à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle posée par Madame Fatiha AGGOUNE

Madame Sophie THIBAUT
Préfète du Val-de-Marne
Préfecture du Val-de-Marne
Avenue du Général de Gaulle
94 000 CRETEIL

Madame la Préfète,

Le Président de la République a déclaré en 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat.

Dans la partie 1 de votre rapport et notamment sur les actions dédiées à lutter contre les violences faites aux femmes, vous évoquez la mobilisation de l'Etat en matière de lutte contre la prostitution.

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a inscrit comme objectif de mettre en place le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et accompagner les victimes et cela à travers une Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Dans votre rapport, il n'en est pas fait mention alors que cette commission a été installée en Val-de-Marne depuis 2017.

Alors que la prostitution est en augmentation, pourriez-vous m'expliquer les raisons pour lesquelles cette instance qui accompagne les personnes dans leur parcours de sortie de la prostitution, n'est pas mentionnée dans votre rapport ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.

Fatiha AGGOUNE
Conseillère Départementale – Canton du Kremlin-Bicêtre / Gentilly
Présidente du groupe « Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.nes »